

CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DES FAMILLES**Date : le 10 mai 2021****NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : 2021-26r – COVID-19 (révisions en caractères gras)**

Destinataires : Établissements d'apprentissage et de garde d'enfants**Objet :** Modifications apportées au système scolaire et incidences sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Type : Politique Procédure**Entrée en vigueur :** le mercredi 12 mai 2021

À compter du mercredi 12 mai, toutes les écoles de la maternelle à la 12^e année à Winnipeg et à Brandon passeront à l'apprentissage à distance. Cette période d'apprentissage à distance se prolongera jusqu'au 30 mai 2021 pour coïncider avec d'autres ordres de santé publique.

Les écoles dont l'apprentissage se fait complètement à distance pourront accueillir les enfants de la maternelle à la 6^e année des travailleurs des services essentiels qui ne peuvent prendre d'autres arrangements, s'ils ne sont pas tenus de s'auto-isoler. En outre, les écoles pourront aussi accueillir les élèves de la maternelle à la 12^e année à risque élevé et ceux ayant des besoins spéciaux.

Selon le D^r Roussin et la Santé publique, au Manitoba, le nombre de cas dans les milieux de garde d'enfants n'est pas aussi élevé que dans les écoles. La Santé publique affirme aussi que le risque de transmission et de maladie grave est moins grand chez les jeunes enfants.

À ce stade-ci, le D^r Roussin et la Santé publique ne recommandent pas de modifier la taille des cohortes. **Tous les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants peuvent demeurer ouverts pour fournir des services de garde d'enfants, y compris à Winnipeg et à Brandon, sauf si la Santé publique en ordonne autrement (p. ex., directive de fermer partiellement ou complètement après une enquête de recherche de contacts).** Toutefois, les enfants qui font l'école à la **maison** ne doivent pas être envoyés aux services de garde d'enfants avant et après l'école.

Les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ne sont pas tenus de fournir du soutien éducatif aux enfants qui font l'apprentissage à distance.

- **Les enfants qui font l'école à la maison ne doivent pas être envoyés aux services de garde d'enfants avant et après l'école puisqu'ils feront l'apprentissage à distance.**
- **Les enfants qui font l'école à la maison ne doivent pas être envoyés à la garderie à temps plein puisqu'ils feront l'apprentissage à distance.**

- **Les enfants qui font l'apprentissage à l'école peuvent être envoyés aux services de garde d'enfants avant et après l'école.**
 - **Cela signifie que les enfants qui fréquentent l'école en personne parce qu'ils ont des besoins spéciaux ou parce que leurs parents ou tuteurs sont des travailleurs des services essentiels qui ne peuvent prendre d'autres arrangements, peuvent continuer d'être envoyés aux services de garde d'enfants avant et après l'école à Winnipeg et à Brandon.**

À l'heure actuelle, les écoles hors de Winnipeg et de Brandon demeurent ouvertes pour l'apprentissage à l'école. L'information ci-dessus s'appliquerait si d'autres écoles hors de Winnipeg ou de Brandon devaient passer à l'apprentissage à distance à la suite de directives de la Santé publique.

Dès cette semaine, les envois d'équipement de protection individuelle (ÉPI) au secteur de la garde d'enfants passeront de 100 000 unités par mois à 1,1 million d'unités par mois pour répondre aux exigences accrues relatives au masque, et les masques seront de qualité médicale supérieure. On fera parvenir les détails sur la distribution de l'ÉPI et un nouveau guide de procédures liées à l'ÉPI aux établissements cette semaine.

Les responsables de la santé publique continueront d'examiner les données et d'autres mesures pour déterminer si des modifications sont requises.

Comme il est indiqué dans la circulaire n° 2020-195, il est important de continuer d'accorder la priorité aux parents qui sont des travailleurs des services essentiels. Consultez la circulaire pour en savoir plus : www.gov.mb.ca/fs/pubs/2020-195-elcc-prioritizing-critical-service-workers.fr.pdf.

Pour connaître l'information de santé publique provinciale la plus récente sur la COVID-19, consultez le www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants continue de surveiller et de mettre à jour les ressources liées à la COVID-19 et à la garde d'enfants au Manitoba. Pour prendre connaissance des directives et des mises à jour opérationnelles, consultez le site : Avis et circulaires de Familles Manitoba sur la COVID-19 au www.gov.mb.ca/fs/covid-circulars.fr.html.

Nous demeurons très reconnaissants de l'engagement continu des intervenants du secteur de la garde d'enfants à fournir des soins de qualité, tout en veillant à ce que des précautions soient prises pour prévenir la propagation de la COVID-19. Nous souhaitons vous adresser nos sincères remerciements pour tous vos efforts pendant ces moments difficiles.

Si vous avez des questions, écrivez à cdcinfo@gov.mb.ca ou téléphonez au 204 945-0776 ou au 1 888 213-4754.

Nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Christy Holnbeck
Sous-ministre adjointe
Division des services aux enfants et aux
jeunes

Michelle Stephen-Wiens
Directrice
Programme d'apprentissage et de garde des
jeunes enfants